

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA COOPERATION ET DE LA  
FRANCOPHONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

93-365 du 23 AOÛT 1993  
DECRET N° /ETR-SG/DALF/DP  
portant nomination de Monsieur Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès des Etats-Unis d'Amérique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;  
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le Décret n°62-13/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n°79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République du Congo ;  
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n°82/953 du 2 Novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des diplomates, personnel administratif et technique mutés ou rappelés définitivement en République du Congo ;  
(/u le Décret n°85/1147 du 4 Octobre 1985 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels diplomatiques, consulaires et assimilés et aux personnels administratifs en poste dans les Services Extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;  
(/u le Décret n°89/672/M.A.E.C-SG/DALF/DP-S1 du 25 Novembre 1989 portant nomination de Monsieur ISSOMBO Roger en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo à WASHINGTON (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) ;  
(/u le Décret n°90/520 du 10 Septembre 1990 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;  
(/u le Décret n°92/181 du 16 Mai 1992 portant Statut Particulier du Cadre des Agents des Services diplomatiques et consulaires ;  
(/u le Décret n°92/415 du 25 Juillet 1992 fixant le régime des indemnités de déplacement des Agents de l'Etat ;  
(/u le Décret n°92/555 du 19 Août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;  
(/u l'Arrêté n°1864 du 19 Août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;  
(/u le Décret n°93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le Décret n°93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Ministres  
(/u la Note Verbale n°007/11.ECF/CAB du 4 Février 1993 demandant l'accréditation de Monsieur Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès des Etats-Unis d'Amérique ;  
(/u la Note-Verbale 44/93 du 4 Mai 1993 donnant l'agrément à la nomination de Monsieur Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès des Etats-Unis d'Amérique.

LE DE CRE TE :

.../

Article 1er : ~~Monsieur~~ (Pierre-Damien) BOUSSOUKOU-BOUMBA, Maître Assistant de 2e classe - 4e échelon de l'Université Marien NGOUABI est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo auprès des Etats-Unis d'Amérique en remplacement de ~~Monsieur~~ ISSOMBO (Roger) appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie ; le Ministre des Finances et du Budget ~~et~~ le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République du Congo à Washington (Etats-Unis d'Amérique) sera enregistré et publié au Journal Officiel de ~~La République du Congo~~./-

Brazzaville, le 23 AOUT 1993

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat

Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement

Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Réformes  
Administratives

Jean-Prosper KOYO.-

Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de la Coopération et de la Francophonie,

Benjamin BOUKOULOU.-

Le Ministre des Finances et du  
Budget en mission,

Clément MOUMBA.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	DGCF.....	2
PM.....	2	SGG.....	4
NA/ECF.....	2	JORC.....	2
MFB.....	2	AMB./COBR./ZZA.....	
MFPR/.....	2	WASHINGTON.....	2
SG/ECF.....	2	INTERESSE.....	2
DAI.F/DP.....	4	DOSSIER.....	3
DGB.....	3	ARCHIVES.....	2
DGFP.....	3		
UNIVERSITE M.NGOUABI.	2		